



Comment utiliser les œuvres en ligne ?



Creative Commons propose des contrats-type ou licences pour la mise à disposition d'œuvres en ligne. Inspirés par les licences libres, les mouvements open source et open access, ces licences facilitent l'utilisation d'œuvres (textes, photos, musique, sites web, etc).

Source : <https://creativecommons.fr/licences/>



ATTRIBUTION : Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent vos œuvres à vous créditer de la manière dont vous le demandez.

BY = *Attribution*



PARTAGE DANS LES MEMES CONDITIONS

CONDITIONS : Vous autorisez les autres à reproduire, diffuser et modifier votre œuvre, à condition qu'ils publient toute adaptation de votre œuvre sous les mêmes conditions que votre œuvre.

SA = *Share Alike*



PAS D'UTILISATION COMMERCIALE : Vous autorisez les autres à reproduire, à diffuser et à modifier votre œuvre, pour toute utilisation autre que commerciale.

NC = *NonCommercial*



PAS DE MODIFICATION : Vous autorisez la reproduction et la diffusion uniquement de l'original de votre œuvre. Si quelqu'un veut la modifier, il doit obtenir votre autorisation préalable.

ND = *NoDerivs*

ATTRIBUTION			CC BY	TRES LIBRE
ATTRIBUTION PAS DE MODIFICATION			CC BY ND	
ATTRIBUTION PAS D'UTILISATION COMMERCIALE			CC BY NC	LIBRE
ATTRIBUTION PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS			CC BY SA	
ATTRIBUTION PAS D'UTILISATION COMMERCIALE PAS DE MODIFICATION			CC BY-NC-ND	NON LIBRE
ATTRIBUTION PAS D'UTILISATION COMMERCIALE PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS			CC BY-NC-SA	